

# Compte-rendu du conseil municipal du 7 février 2023

## Ordre du jour

- Transfert de compétences PLU à la CCKB
- Ecoles de Gouarec : participation aux frais de fonctionnement
- Projet éolien
- Vente d'une partie d'un chemin rural
- Questions diverses

L'an deux mil vingt-trois, le sept février, à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqué, le douze septembre deux mil vingt-deux s'est réuni à la mairie de Lescouët-Gouarec en séance publique au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Mme Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Maire.

### Présents :

Mmes : Marie-Claude LE TANNO-GUEGAN, Yolande LE LOUARN, Geneviève PINTO, Marie-José NOZAHIC et Anne-Laure LE GUILLOU

MM : Steven FLAMEN, Willy BIGOT, Michel EDY et Edward POUILLET

Absent(e)s excusé(e)s : Antony KEREVEUR, Victoire LANI

### Nombre de membres :

- |               |     |
|---------------|-----|
| - En exercice | :11 |
| - Présents    | :9  |
| - Votants     | :9  |

## **Transfert de compétences PLU à la CCKB**

Le 8 décembre 2022, le Conseil communautaire de la CCKB a approuvé la prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Cette prise de compétence a été volontaire et prise par délibération. Le Conseil Municipal de chaque commune membre est invité à se prononcer dans un délai de 3 mois, à compter de l'entrée en vigueur de cette délibération. En l'absence d'opposition exprimée dans ce délai par au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la CCKB, le transfert de la compétence à l'EPCI interviendra de plein droit.

La prise de compétence PLU par la CCKB n'a aucun impact sur l'application du droit des sols (ADS). Cette prise de compétence a un impact sur :

- La gestion des documents d'urbanisme (type PLU ou Carte communale)
- L'exercice du droit de préemption urbain
- Impacts sur les PLU communaux et les cartes communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 6 voix POUR et 3 ABSTENTIONS,

- ADHERE au transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes du Kreiz Breizh, et demande à la CCKB de prendre acte de cette décision.

## Ecoles de Gouarec : participation aux frais de fonctionnement

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du courrier de l'école privée St Georges de Gouarec. Elle accueille 1 enfant, en cycle 1, de Lescouët-Gouarec pour l'année 2022-2023 et sollicite une participation de la commune aux frais de fonctionnement. Elle sollicite également une participation rétroactive pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022.

Pour l'année scolaire 2022/2023, le coût s'élèverait à 1 406 € pour un élève en cycle 1.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDENT** de ne pas allouer de participation de manière rétroactive pour les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022
- **DECIDENT** une participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école St Georges de Gouarec pour l'année 2022-2023 sur la base de la moyenne départementale des Côtes d'Armor, soit le versement de 1 406 € pour un enfant de la commune en cycle 1.
- **AUTORISENT** Madame la Maire effectuer cette dépense.

Madame le Maire explique ensuite à l'assemblée avoir reçu la facture de la commune de Gouarec pour participer aux frais de fonctionnement de son école publique, au titre de l'année 2021-2022. L'école a accueilli 1 enfant, en cycle 2, de Lescouët-Gouarec pour l'année 2021-2022 et demande une participation de la commune d'un montant de 901.62 €.

Madame la Maire rappelle que la moyenne départementale s'élève à 1 406.06 € (élève en cycle 1) et à 452.30 € (élève en cycles 2 et 3) en Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDENT** d'allouer une participation aux frais de fonctionnement à l'école publique de Gouarec sur la base de la moyenne départementale, soit 1 406.06 € (élève en cycle 1) et 452.30 € (élève en cycles 2 et 3)
- **AUTORISENT** Madame la Maire effectuer cette dépense, soit 452.30 € au titre de l'année scolaire 2021-2022.

## Projet éolien

Madame la Maire explique à l'assemblée qu'un projet éolien est en cours. Un propriétaire de Lescouët a été sollicité par un promoteur basé à Carhaix. Une rencontre a eu lieu à la mairie entre la Maire, un adjoint, le propriétaire et la CCKB. Dans ce projet, une éolienne est prévue. Pour l'instant, rien n'a été signé.

## Vente d'une partie d'un chemin rural

Madame la Maire rappelle au conseil la demande d'acquisition d'une partie d'un chemin rural par un propriétaire riverain.

Elle explique qu'avant de céder un chemin communal, ce dernier ne devra plus en pratique être affecté à l'usage du public. Une enquête publique est donc obligatoire et sa durée doit être de 15 jours minimum. Une fois les conclusions de l'enquête recueillies, et si aucune association syndicale ne s'est

opposée à l'aliénation du chemin entre-temps, le conseil municipal devra mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Mme la Maire à lancer la procédure d'enquête publique
- Propose de vendre ce chemin communal au prix de 1€/m<sup>2</sup>

## Questions diverses

### - **Rencontre**

Madame le Maire informe l'assemblée de l'intervention de Mme Rozenn ROLLAND, coordinatrice de travaux – MEGALIS – AXIONE, vendredi 10 février à 14h à la mairie pour faire le point sur l'adressage.

### - **Bulletin municipal**

Nous allons recevoir le bulletin municipal cette semaine et Philippe se chargera de sa distribution.

### - **Assainissement collectif**

Madame la Maire présente à l'assemblée la demande d'une habitante qui vient d'acquérir une maison mitoyenne à la sienne au bourg et qui a été surprise de recevoir une facture au titre de la redevance assainissement pour ce nouveau bien, la maison n'étant pas habitée.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité que la redevance assainissement s'applique à chaque habitation raccordée.

### - **Service technique**

Une serre est en cours d'installation par Philippe derrière la salle des fêtes.

Deux devis pour une remorque ont été demandés à Concept Motoculture – Pontivy et Point Vert – Cléguérec. Le devis chez Point Vert étant moins élevé, il est validé pour un montant de 1 483 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.